

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 43
Nombre de représentés : 12
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_080_CC_20
*Augmentation de la contribution du
Territoire de l'Ouest au GIP-RNMR pour
l'année 2024.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette
MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia
LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-
COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN -
M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC -
M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI -
Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme
Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M.
Daniel PAUSE - Mme Jocelyne JANNIN - M. Josian ACADINE - M. Christophe
DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Eglantine
VICTORINE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN
procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Julius METANIRE
procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Vanessa MIRANVILLE
procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL
procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry
HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M.
Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS
procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Audrey FONTAINE procuration à
Mme Lucie PAULA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024_080_CC_20 : AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU GIP-RNMR POUR L'ANNÉE 2024.

Le Président de séance expose :

Contexte

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNNMR) est composé de plusieurs membres, notamment : l'État, le Conseil Régional de La Réunion, le Conseil Départemental de La Réunion, la Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest, les communes de Saint-Paul, Saint-Leu, et Trois-Bassins. Cette entité a été créée en 2007, succédant à l'association « Parc Marin de La Réunion », dans le but de mieux coordonner et renforcer les efforts de préservation des récifs coralliens et des écosystèmes marins de l'île.

Le GIP-RNMR assure depuis lors la gestion opérationnelle de la réserve, en orchestrant les initiatives de gestion, de surveillance et de sensibilisation. Les membres du GIP-RNMR, y compris le Territoire de l'Ouest, ont apporté leur soutien financier et logistique à ces initiatives, jouant ainsi un rôle crucial dans la préservation à long terme des écosystèmes marins de La Réunion.

L'État (Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires) a récemment décidé d'augmenter sa contribution annuelle de 5 % pour l'exercice 2024, au titre du soutien à la masse salariale des Réserves Naturelles Nationales. Cette augmentation entraîne également une modification des droits statutaires des autres membres du GIP-RNMR.

Afin de maintenir leurs droits statutaires actuels et de garantir le bon fonctionnement du GIP-RNMR, il est proposé que chacun des autres membres du GIP-RNMR augmente également sa contribution à ce même niveau, soit de 5 %. Ceci permettra au GIP-RNMR de maintenir le budget nécessaire à son bon fonctionnement et à la réalisation de ses missions.

Les recettes prévisionnelles pour 2024 du GIP-RNMR comprennent la contribution des membres financeurs du GIP-RNMR, ainsi que les recettes extérieures liées à la mise en place d'actions définies. Les montants des contributions des collectivités s'élèveraient à environ 1 030 253 € pour l'exercice 2024, tandis que les ressources extérieures pour 2024 s'élèveraient à 219 499 €.

Le budget initial du GIP-RNMR pour 2024 s'élèverait ainsi en totalité à 1 249 752 €.

Cette demande s'inscrit dans une volonté continue de renforcer les capacités de gestion et de préservation de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion, conformément aux objectifs initiaux de sa création.

Tableau de la trésorerie du GIP-RNMR

	BI 2023 (€)	BI 2024 (€)
RÉSULTAT PATRIMONIAL	-18 8971	0
APPORT OU PRÉLÈVEMENT	-31 970	14 900
FOND DE ROULEMENT	711 446	724 346
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-126 091	-128 091
TRÉSORERIE	837 537	852 437

Ce tableau présente les données de la trésorerie du GIP-RNMR pour les années 2023 et 2024.

La présentation du Bilan Initial (BI) pour l'exercice 2024 conclut que le GIP-RNMR conserve un niveau de trésorerie très confortable et un fonds de roulement élevé. Cette situation financière solide témoigne de la bonne gestion des ressources du GIP-RNMR et de sa capacité à assurer ses opérations actuelles de manière efficace.

En conséquence, le GIP-RNMR est en mesure d'envisager des niveaux d'investissement plus importants pour les années à venir et ainsi de renforcer encore davantage ses activités de préservation des récifs coralliens et des écosystèmes marins de La Réunion.

Financement

La contribution annuelle de chaque membre sera augmentée de 5 % par rapport à l'année précédente, conformément aux discussions tenues lors de l'Assemblée Générale du 7 mars 2024. Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants correspondant à cette augmentation pour chaque membre.

	Contributions 2023 (€)	Augmentation de 5%	
		Contributions (€)	Augmentation absolue (€)
État	479 971	503 950	23 979
Conseil Régional	230 000	241 500	11 500
Conseil Départemental	190 000	199 500	9 500
Saint Paul	50 282	52 796	2 514
Territoire de l'Ouest	50 000	52 500	2 500
Saint Leu	25 000	26 250	1 250
Trois Bassins	5 000	5 250	250
TOTAL	1 030 253	1 081 746	51 493

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 20/06/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTIONS) 0 SANS PARTICIPATION 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'augmentation de 5% (2 500 €) de la contribution annuelle au Groupement d'Intérêt Public de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, soit une cotisation annuelle de 52 500,00 € ;**
- AUTORISER le Président ou toute autre personne habilitée à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président